

Permanent / assistant permanent en lieu de vie et d'accueil (LVA)

RNCP42468 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	330t, 332, 332t
Formacode(s)	44054
Code(s) ROME	K1207
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/06/2026
Date d'échéance	26/06/2029

Certificateur(s)

THV CONSEIL ET FORMATION · SIRET : 93400080300015

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification professionnelle répond à un besoin clairement identifié par les acteurs du secteur social et médico-social intervenant dans les lieux de vie et d'accueil, en vue de sécuriser les trajectoires professionnelles et d'assurer une meilleure qualité de service au sein des lieux de vie et d'accueil.

Le Permanent / assistant permanent en lieu de vie et d'accueil (LVA) travaille en équipe pluridisciplinaire et accompagne au quotidien des publics spécifiques et en situation de vulnérabilité.

Le rôle du permanent est d'œuvrer dans le respect du cadre légal et de l'histoire personnelle de l'accueilli, notamment en veillant, dans la mesure du possible, à la continuité et à l'amélioration des liens avec la famille, avec l'objectif constant de favoriser un retour dans le milieu familial. Le rôle du Permanent / Assistant permanent en lieu de vie et d'accueil (LVA) s'articule autour de la mise en place d'un projet individuel et progressif : par un accompagnement continu et quotidien, le professionnel favorise l'insertion sociale des personnes accueillies. Il a également pour mission fondamentale d'organiser et de garantir les missions d'éducation, de protection et de surveillance, tout en s'assurant que le jeune demeure l'acteur de son propre projet et trouve sa place légitime au sein du collectif.

La certification vise à répondre à la fois à un besoin actuel de reconnaissance et de professionnalisation, et à anticiper les évolutions probables des compétences à mobiliser, telles que la coordination d'équipes pluridisciplinaires, la gestion des situations d'urgence, et la maîtrise de modalités d'accompagnement adaptées aux publics fragilisés.

ACTIVITÉS VISÉES

Définition des orientations projets (projet individualisé et éducatif)

Mesure d'impact des projets

Prise en charge du quotidien du groupe, du bien-être physique et psychique de tous, selon le cadre de vie commun instauré dans le projet éducatif du lieu de vie.

Déploiement de la relation éducative, dans le quotidien de la personne accueillie en application de son projet individuel.

Gestion Administrative

Gestion logistique

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Rédiger un projet individualisé avec les permanents (responsable et tous permanents en lien avec l'accueilli) en extrayant les informations importantes de son dossier unique, en s'appuyant sur les documents des partenaires, l'historique de la situation, en intégrant l'accueilli à la réflexion/co-construction des objectifs spécifiques à atteindre afin de proposer un accueil adapté à chaque situation.

Développer en équipe interne du lieu de vie un plan d'action en menant, notamment lors de réunions en équipe et avec le service de protection de l'enfance / judiciaire de la jeunesse, une analyse approfondie du contexte de l'accueilli, du projet individualisé /défini par l'institution,

en s'appuyant sur le contexte d'intervention globale dans le cadre du projet éducatif du lieu de vie, en co-définissant les objectifs et la période de réalisation du plan d'action, en étant force de proposition lors de la soumission des idées correspondant aux besoins et spécificités du lieu de vie et/ou au public accueilli, en considérant les actions adaptées aux besoins des accueillis au service de la relation éducative afin d'assurer une cohérence entre les spécificités des projets (individuels et éducatifs).

Définir des actions collectives et individuelles quotidiennes ou occasionnelles au service du projet individualisé et du projet éducatif du lieu de vie, par la conception de routines structurées et adaptées, s'alignant avec les objectifs du projet individualisé, en garantissant une cohérence dans l'approche éducative, en tenant compte des suivis réalisés avec les partenaires externes (protection de l'enfance, médicaux, scolaires), en s'appuyant sur les orientations du projet éducatif du lieu de vie, sa localisation, les spécificités du territoire afin de contribuer de manière significative aux progrès et à l'intégration sociale de l'accueilli.

Participer au choix des outils d'évaluation des projets des accueillis, du projet éducatif du lieu de vie en définissant des critères observables permettant de mesurer l'avancement, en formalisant la méthodologie et la temporalité choisies dans un document adapté et partagé afin d'élaborer un système d'évaluation des actions, des pratiques et de la gestion des événements.

Évaluer de manière continue les actions, les pratiques et la gestion des événements en s'appuyant sur les outils d'évaluation, critères et indicateurs définis, en partageant des retours enrichis de l'expérience et des observations de chacun lors des réunions d'équipe, en définissant les ajustements nécessaires afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des projets selon les objectifs définis et préserver l'intégrité physique et morale des Permanents et des accueillis.

Participer activement à des réunions d'analyse des pratiques animées par un intervenant extérieur en questionnant sa pratique et ses actions, en partageant ses doutes et son point de vue sur les situations concernant à la fois l'accueilli, les projets, l'équipe mais également son positionnement dans l'équipe, en s'assurant du respect du cadre déontologique afin de profiter de cet espace de confidentialité pour libérer les questions et tensions et ainsi être opérationnel dans ses fonctions au quotidien.

Mettre en oeuvre le cadre éducatif du projet du lieu de vie, décidé en équipe, en faisant en sorte que les règles de vie en commun soient connues de tous, en faisant de la prévention et des rappels des règles de vie en société auprès des accueillis, en appliquant les rituels et routines quotidiennes, en impliquant les personnes accueillies dans le fonctionnement du lieu de vie afin d'instaurer des repères structurants, épanouissants et de réguler la vie du groupe.

Instaurer un environnement sûr et sécurisé pour les personnes accueillies comme pour les équipes encadrantes, en appliquant les règles de sécurité indispensables, en respectant l'encadrement régi par le code de l'action sociale et des familles dans les actions quotidiennes, en s'appuyant sur l'ensemble de l'équipe éducative pour prendre en compte le fil du quotidien, prendre le relais et aider en cas de difficulté repérée, en assurant une régularité et une constance dans le cadre et les règles éducatives, en veillant au respect des consignes médicales importantes via les ordonnances et à la protection du dossier médical, sans divulgation de données personnelles, en restant attentif aux possibles actes transgressifs des accueillis, le cas échéant, en mettant en place des stratégies de désamorçage en cas de crises/conflits, notamment en s'appuyant sur des outils de communication adaptés afin de préserver le vivre ensemble, de veiller à l'intégrité physique et au bien-être psychique de chacun.

Mettre en œuvre les médiations culturelles, créatives, sportives ou animales prévues en équipe en respectant le cadre prévu, en prévoyant des variantes aux animations pour s'adapter au public, contraintes et aléas, en s'appuyant sur les équipes et partenaires mobilisés, en stimulant les interactions durant les activités, en veillant à la participation de tous dans le groupe afin de développer l'adaptation sociale, l'ouverture au monde (dans et à l'extérieur du lieu de vie) et la confiance en soi de l'accueilli.

Tisser au quotidien la relation éducative avec la personne accueillie en prenant connaissance des informations journalières transmises par les équipes pédagogique via les écrits de type cahier de liaison, en tenant compte des décisions débattues en réunion d'équipe, en tant que points d'appui du travail socio-éducatif, en prévoyant des temps d'échanges et d'expression libre avec les accueillis, en veillant à une relation de juste proximité dans les situations du quotidien collectives et individuelles, pour répondre à ses propres enjeux socio-éducatifs.

Participer aux temps d'échange formels et informels en équipe, en recueillant les informations propres aux situations

des accueillis auprès des membres de l'équipe éducative du lieu de vie, puis en les consignait, au gré de trames dédiées,

selon le contexte, le tout en veillant à la mise à jour régulière des informations administratives concernant l'accueilli afin d'avoir une vision globale des actions administratives nécessaires au suivi des projets individuels et collectifs.

Assurer le suivi régulier de l'accueilli avec les intervenants extérieurs, en organisant les RDV de suivi, et en y participant le cas échéant, dans les délais impartis, en fonction des décisions prises avec l'équipe éducative et des recommandations formulées par les partenaires, en tenant compte des notions de confidentialité et

de "secret partagé" en fonction des interlocuteurs, notamment lors du renseignement des comptes-rendus, de notes d'incident ou de notes d'information internes afin de permettre un accompagnement éducatif cohérent et de qualité durant la période de présence en lieu de vie.

Participer à la logistique du lieu de vie, en respectant les décisions prises et le planning défini lors des réunions d'équipes, en gérant le réassort du matériel pour l'accueilli ainsi que pour le lieu de vie, en s'impliquant dans le maintien et l'entretien du cadre de vie, en privilégiant l'achat raisonné et l'économie circulaire afin d'offrir aux accueillis un lieu de vie propice à leur développement.

Organiser la logistique des actions collectives et individuelles quotidiennes ou occasionnelles au service du projet individualisé et du projet éducatif du lieu de vie en mobilisant les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à leur bon déroulement, en s'appuyant sur le réseau de prestataires extérieurs afin d'assurer leur bonne mise en œuvre.

Blocs de compétences

RNCP42468BC01 — Participer à l'élaboration du projet éducatif du lieu de vie au service des projets individualisés

LISTE DE COMPÉTENCES

Rédiger un projet individualisé avec les permanents (responsable et tous permanents en lien avec l'accueilli), en extrayant les informations importantes de son dossier unique, en s'appuyant sur les documents des partenaires, l'historique de la situation, en intégrant l'accueilli à la réflexion/co-construction des objectifs spécifiques à atteindre, afin de proposer un accueil adapté à chaque situation.

Développer en équipe interne du lieu de vie un plan d'action : en menant, notamment lors de réunions en équipe et avec le service de protection de l'enfance / judiciaire de la jeunesse, une analyse approfondie du contexte de l'accueilli, du projet individualisé / défini par l'institution, en s'appuyant sur le contexte d'intervention globale dans le cadre du projet éducatif du lieu de vie, en co-définissant les objectifs et la période de réalisation du plan d'action, en étant force de proposition lors de la soumission des idées correspondant aux besoins et spécificités du lieu de vie et/ou au public accueilli, en définissant les actions adaptées aux besoins des accueillis au service de la relation éducative, afin d'assurer une cohérence entre les spécificités des projets (individuels et éducatifs).

Définir des actions collectives et individuelles quotidiennes ou occasionnelles au service du projet individualisé et du projet éducatif du lieu de vie, par la conception de routines structurées et adaptées, s'aligner avec les objectifs du projet individualisé, en garantissant une cohérence dans l'approche éducative, en tenant compte des suivis réalisés avec les partenaires externes (protection de l'enfance, médicaux, scolaires), en s'appuyant sur les orientations du projet éducatif du lieu de vie, sa localisation, les spécificités du territoire, afin de contribuer de manière significative aux progrès et à l'intégration sociale de l'accueilli.

Participer au choix des outils d'évaluation des projets des accueillis, du projet éducatif du lieu de vie, en définissant des critères observables permettant de mesurer l'avancement,

en formalisant la méthodologie et la temporalité choisies dans un document adapté et partagé, afin d'élaborer un système d'évaluation des actions, des pratiques et de la gestion des événements.

Évaluer de manière continue les actions, les pratiques et la gestion des événements, en s'appuyant sur les outils d'évaluation, critères et indicateurs définis, en partageant des retours enrichis de l'expérience et des observations de chacun lors des réunions d'équipe, en définissant les ajustements nécessaires, afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des projets selon les objectifs définis et préserver l'intégrité physique et morale des Permanents et des accueillis.

Participer activement à des réunions d'analyse des pratiques animées par un intervenant extérieur, en questionnant sa pratique et ses actions, en partageant ses doutes et son point de vue sur les situations concernant à la fois l'accueilli, les projets, l'équipe mais également son positionnement dans l'équipe, en s'assurant du respect du cadre déontologique, afin de profiter de cet espace de confidentialité pour libérer les questions et tensions et ainsi être opérationnel dans ses fonctions au quotidien.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dossier éducatif individualisé (écrit/oral) "élaboration du projet"
Etude de cas (oral) "Définitions des actions / intégration sociale"

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

- Etre titulaire d'un casier judiciaire vierge (B3)
- Détenir un niveau B2 en français

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Avoir effectué un stage pratique en entreprise en tant que "Permanent / Assistant permanent en Lieu de vie et d'accueil (LVA)", stagiaire
- Etre titulaire d'un casier judiciaire vierge (B3)
- Détenir un niveau B2 en français
- Connaissance des attendus d'un projet d'établissement, d'un projet individualisé
- Maîtrise du processus de gestion et d'évaluation de projet (savoir formuler des objectifs et une finalité et proposer des outils amenant à la réussite du projet)
- Maîtrise de la réglementation liée au Code de l'action sociale et des familles (champ de la protection de l'enfance)

RNCP42468BC02 — Développer le vivre ensemble, l'épanouissement et l'autonomie de l'accueilli par l'accompagnement au quotidien

LISTE DE COMPÉTENCES

Mettre en œuvre le cadre éducatif du projet du lieu de vie, décidé en équipe, en faisant en sorte que les règles de vie en commune soient connues de tous, en faisant de la prévention et des rappels des règles de vie en société auprès des accueillis, en appliquant les rituels et routines quotidiennes, en impliquant les personnes accueillies dans le fonctionnement du lieu de vie, afin d'instaurer des repères structurants, épanouissants et de réguler la vie du groupe. Instaurer un environnement sûr et sécurisé pour les personnes accueillies comme pour les équipes encadrantes, en appliquant les règles de sécurité indispensables, en respectant l'encadrement régi par le code de l'action sociale et des familles dans les actions quotidiennes, en s'appuyant sur l'ensemble de l'équipe éducative pour prendre en compte

le fil du quotidien, prendre le relais et aider en cas de difficulté repérée, en assurant une régularité et une constance dans le cadre et les règles éducatives, en veillant au respect des consignes médicales importantes via les ordonnances et à la protection du dossier médical, sans divulgation de données personnelles, en restant attentif aux possibles actes transgressifs des accueillis, le cas échéant, en mettant en place des stratégies de désamorçage en cas de crises/conflits, notamment en s'appuyant sur des outils de communication adaptés, afin de préserver le vivre ensemble, de veiller à l'intégrité physique et au bien-être psychique de chacun.

Mettre en œuvre les médiations culturelles, créatives, sportives ou animales prévues en équipe, en respectant le cadre prévu, en prévoyant des variantes aux animations pour s'adapter au public, contraintes et aléas, en s'appuyant sur les équipes et partenaires mobilisés, en stimulant les interactions durant les activités, en veillant à la participation de tous dans le groupe, afin de développer l'adaptation sociale, l'ouverture au monde (dans et à l'extérieur du lieu de vie) et la confiance en soi de l'accueilli.

Tisser au quotidien la relation éducative avec la personne accueillie, en prenant connaissance des informations journalières transmises par les équipes pédagogiques via les écrits de type cahier de liaison, en tenant compte des décisions débattues en réunion d'équipe, en tant que points d'appui du travail socio-éducatif, en prévoyant des temps d'échanges et d'expression libre avec les accueillis, en veillant à une relation de juste proximité dans les situations du quotidien collectifs et individuels, pour répondre à ses propres enjeux socio-éducatifs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances (écrit)
Dossier "accompagnement au quotidien"

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

- Etre titulaire d'un casier judiciaire vierge (B3)
- Détenir un niveau B2 en français
- Etre titulaire du Permis de conduire (B)

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Avoir effectué un stage pratique en entreprise en tant que "Permanent / Assistant permanent en Lieu de vie et d'accueil (LVA)", stagiaire

- Etre titulaire d'un casier judiciaire vierge (B3)
- Détenir un niveau B2 en français
- Etre titulaire du PSC1
- Connaissance des relations à l'enfant et des spécificités des publics accueillis (comportements, risques aggravés, handicaps, ...)
- Maîtrise de la Méthodologie de la CNV
- Connaître les principes pour agir en sécurité
- Maîtrise de la réglementation liée au Code de l'action sociale et des familles (champ de la protection de l'enfance)

RNCP42468BC03 — Contribuer à la gestion administrative et logistique d'un lieu de vie

LISTE DE COMPÉTENCES

Participer aux temps d'échange formels et informels en équipe, en recueillant les informations propres aux situations des accueillis auprès des membres de l'équipe éducative du lieu de vie, puis en les consignait, au gré de trames dédiées, selon le contexte, le tout en veillant à la mise à jour régulière des informations administratives concernant l'accueilli, afin d'avoir une vision globale des actions administratives nécessaires au suivi des projets individuels et collectifs.

Assurer le suivi régulier de l'accueilli avec les intervenants extérieurs, en organisant les RDV de suivi, et en y participant le cas échéant, dans les délais impartis, en fonction des décisions prises avec l'équipe éducative et des recommandations formulées par les partenaires, en tenant compte des notions de confidentialité et de « secret partagé » en fonction des interlocuteurs, notamment lors du renseignement des comptes-rendus, de notes d'incident ou de notes d'information internes, afin de permettre un accompagnement éducatif cohérent et de qualité pendant la période de présence en lieu de vie.

Participer à la logistique du lieu de vie, en respectant les décisions prises et le planning défini lors des réunions d'équipes, en gérant le réassort du matériel pour l'accueilli ainsi que pour le lieu de vie, en s'impliquant dans le maintien et l'entretien du cadre de vie, en privilégiant l'achat raisonné et l'économie circulaire afin d'offrir aux accueillis un lieu de vie propice à leur développement.

Organisateur de la logistique des actions collectives et individuelles quotidiennes ou occasionnelles au service du projet individualisé et du projet éducatif du lieu de vie : en mobilisant les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à leur bon développement, en s'appuyant sur le réseau de prestataires extérieurs, afin d'assurer leur bonne mise en œuvre.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de cas

Les écrits de transmission

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

- Etre titulaire d'un casier judiciaire vierge (B3)
- Détenir un niveau B2 en français
- Etre titulaire du Permis de conduire (B)

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Avoir effectué un stage pratique en entreprise en tant que "Permanent / Assistant permanent en Lieu de vie et d'accueil (LVA)", stagiaire
- Etre titulaire d'un casier judiciaire vierge (B3)
- Détenir un niveau B2 en français
- Maîtrise des notions d'éthique et de confidentialité dans la relation professionnelle
- Maîtrise des écrits professionnels (synthèse d'informations, communication auprès de tiers, ...)
- Maîtrise des notions d'anticipation et d'organisation des actions
- Maîtrise de la réglementation liée au Code de l'action sociale et des familles (champ de la protection de l'enfance)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier de permanent / assistant permanent en lieu de vie et d'accueil (LVA) s'exerce majoritairement dans le secteur social et médico-social, qui regroupe un vaste ensemble d'organisations publiques, privées et de l'économie sociale et solidaire (ESS).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Permanent de lieu de vie
Assistant permanent de lieu de vie et d'accueil
Accompagnateur éducatif et social
Moniteur éducateur
Educateur
Coordinateur de projet socio-éducatif

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le cadre réglementaire des LVA est défini spécifiquement par les articles D.316-1 à R.316-7 du CASF.

L'activité des permanents / assistants permanents de LVA s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance (CASF et lois successives de 1989, 2007, 2016, 2022) qui renforcent les obligations de prévention, de continuité des parcours, de sécurisation des lieux de vie et d'exigence envers les professionnels. Le métier contribue à la mise en œuvre des missions des départements (L.112?3, L.221?1, L.222?5), des droits des personnes accompagnées (L.311?3) et de l'obligation de projet d'établissement et de projet personnalisé (L.311?4).

Les permanents responsables et les permanents / assistants permanents de LVA se doivent de respecter la Charte des droits et libertés de la personne accueillie en établissement. Créé dans le cadre de la loi N° 2002-2, ce document énonce les principes fondamentaux guidant l'accueil et l'accompagnement, garantissant notamment le respect de la dignité, de l'intimité, de la vie privée et de la protection contre les abus. Par ailleurs, l'article L.311-7 du CASF stipule que chaque établissement doit élaborer un règlement de fonctionnement définissant les droits de la personne accueillie et les obligations nécessaires à la vie collective.

La protection des données personnelles impose le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de ses déclinaisons dans le secteur social : sécurisation des données sensibles (dossier social, données de santé, écrits professionnels), limitation des accès, confidentialité, traçabilité et information des personnes sur l'utilisation de leurs données.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	1 850 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (34 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 920
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'un casier judiciaire vierge (B3)
Etre titulaire du Permis de conduire (B)

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour être présenté aux modalités d'évaluation certificatives, quelle que soit la voie d'accès de la certification choisie

par le candidat (à l'exception de la VAE), celui-ci doit remplir et valider les conditions suivantes :

- Avoir effectué un stage pratique en entreprise en tant que "Permanent / Assistant permanent stagiaire"
- Etre titulaire d'un casier judiciaire vierge (B3)
- Détenir un niveau B2 en français
- Etre titulaire du PSC1

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de certification est composé de 2 personnes : 1 membre externe à THV Conseil et Formation, exerçant en tant que salarié ou indépendant dans le champ de la protection de l'enfance, et 1 membre interne à THV Conseil et Formation.

Base légale

Date de décision	26/06/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/06/2029
Date de dernière délivrance possible	26/06/2033

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	5	0	75 %	75 %
2022	14	0	85 %	77 %
2021	14	0	91 %	73 %

Liens avec d'autres certifications

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35514, RNCP36004, RNCP37231, RNCP37676, RNCP37677, RNCP37679

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://anvie.org/nos-formations>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42468/>